

**Assemblée générale**

Distr. générale
13 avril 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011*****Chapitre 2 des recettes
Recettes générales****Table des matières**

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| A. Recettes provenant de loyers | 2 |
| B. Remboursement au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organisations | 3 |
| C. Intérêts bancaires | 4 |
| D. Vente de matériel usagé | 4 |
| E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs | 4 |
| F. Contributions d'États non membres | 4 |
| G. Services de télévision et services analogues | 4 |
| H. Recettes accessoires | 4 |

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 6 (A/64/6/Add.1)*.



Tableau IS2.1

Tableau récapitulatif par source de revenus

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Source</i> | <i>2008-2009 (montant estimatif approuvé)</i> | <i>2010-2011 (montant estimatif)</i> | <i>Augmentation/ (diminution)</i> |
|---|---|--|---------------------------------------|
| A. Recettes provenant de loyers | 10 889,5 | 11 380,9 | 491,4 |
| B. Remboursement au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes | 2 877,8 | 3 611,0 | 733,2 |
| C. Intérêts bancaires | 20 720,0 | 13 013,9 | (7 706,1) |
| D. Vente de matériel usagé | 227,3 | 172,0 | (55,3) |
| E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs | 1 725,4 | 1 800,3 | 74,9 |
| F. Contributions d'États non membres | 20,0 | 21,0 | 1,0 |
| G. Services de télévision et services analogues | 52,2 | 37,9 | (14,3) |
| H. Recettes accessoires | 1 238,8 | 1 162,4 | (76,4) |
| Total | 37 751,0 | 31 199,4 | (6 551,6) |

A. Recettes provenant de loyers

IS2.1 Les recettes prévues à la présente rubrique, dont le détail est donné dans le tableau IS2.2, proviennent de la location de locaux de l'Organisation à New York, Genève, Addis-Abeba, Bangkok, Nairobi et Santiago à plusieurs institutions spécialisées et autres organismes dont les activités sont liées à celles de l'Organisation. En vertu de l'accord conclu avec le Gouvernement autrichien, l'ONU ne fait pas payer de loyer pour les bureaux mis à la disposition d'autres organisations dans les locaux qu'elle occupe à Vienne. Si tel était le cas, les loyers devraient être reversés au Gouvernement autrichien. Conformément à la recommandation formulée en 2001 par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/263, les recettes que l'Office des Nations Unies à Nairobi tire des loyers sont utilisées pour financer la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux sur le complexe de Gigiri. Les travaux de construction devraient être terminés en 2011, mais ils ne seront pas complètement payés avant 2012. Les recettes provenant des loyers seront de nouveau versées au chapitre 2 des recettes lorsque tous les frais auront été réglés, c'est-à-dire à partir de l'exercice biennal 2012-2013.

IS2.2 L'augmentation nette des recettes locatives (491 400 dollars) tient à l'effet combiné d'augmentations au Siège (90 700 dollars), à Addis-Abeba (273 000 dollars), à Bangkok (147 300 dollars) et à Santiago (36 300 dollars) et d'une diminution de 55 900 dollars à Genève. Au Siège, on prévoit une augmentation nette qui résulte de ce que la perte de recettes locatives liée au fait que deux agences bancaires seront fermées pendant la durée du plan-cadre d'équipement au lieu d'être déménagées ailleurs sera plus que compensée par une révision à la hausse des loyers demandés à d'autres locataires. À Addis-Abeba et à Bangkok, l'augmentation résulte d'une hausse des loyers, convenue avec les organismes locataires compte tenu des prix sur le marché local. À Santiago, l'augmentation est due à un ajustement des loyers suite à la variation de l'indice des prix à la consommation. À Genève, la baisse prévue tient au fait que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a cessé de louer des locaux.

Tableau IS2.2

Recettes locatives

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Source</i> | <i>2008-2009 (montant estimatif approuvé)</i> | <i>2010-2011 (montant estimatif)</i> | <i>Augmentation/ (diminution)</i> |
|---|---|--|---------------------------------------|
| Siège (New York) | 4 768,9 | 4 859,6 | 90,7 |
| Office des Nations Unies à Vienne | 2 720,0 | 2 664,1 | (55,9) |
| Commission économique pour l'Afrique Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok) | 1 666,2 | 1 939,2 | 273,0 |
| Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Santiago) | 21,4 | 57,7 | 36,3 |
| Total | 10 889,5 | 11 380,9 | 491,4 |

B. Remboursement au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organisations

IS2.3 Les recettes prévues à cette rubrique sont indiquées dans le tableau IS2.3. L'augmentation nette du montant total des prévisions de recettes (790 900 dollars) résulte du cumul des augmentations suivantes : a) augmentation de 372 000 dollars des remboursements attendus des institutions spécialisées au titre des services de conférence, à Genève, sur la base des recettes effectives de 2008; b) augmentation de 349 200 dollars des remboursements au titre des services de gestion des bâtiments, à Vienne, suite à un changement dans le mode de comptabilisation de ces recettes, lesquelles seront intégralement créditées au chapitre 2 des recettes à partir de l'exercice 2010-2011; et c) augmentation de 12 000 dollars des remboursements prévus au titre des services de reproduction des documents, à la Commission économique pour l'Afrique, une augmentation de la demande de ce type de services étant attendue pour l'exercice 2010-2011.

Tableau IS2.3

Remboursement au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organisations

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Source</i> | <i>2008-2009 (montant estimatif approuvé)</i> | <i>2010-2011 (montant estimatif)</i> | <i>Augmentation/ (diminution)</i> |
|--|---|--|---------------------------------------|
| Office des Nations Unies à Genève | | | |
| Conférences, reproduction et distribution de documents et autres services | 815,6 | 1 250,2 | 436,4 |
| Cours de langues | 683,0 | 620,4 | (62,6) |
| Office des Nations Unies à Vienne | | | |
| Communications | 919,1 | 1 000,0 | 80,9 |
| Visas et laissez-passer | 22,3 | 22,3 | – |
| Entretien des bâtiments | 268,3 | 536,6 | 268,3 |
| Commission économique pour l'Afrique | | | |
| Reproduction de documents | 70,0 | 87,7 | 17,7 |
| Cours de langues | 99,5 | 93,8 | (5,7) |
| Total | | | |

C. Intérêts bancaires

- IS2.4 La crise financière internationale a entraîné une baisse considérable des taux d'intérêt et cette évolution devrait se poursuivre. On estime donc que les intérêts créditeurs sur les soldes des comptes bancaires de l'ONU devraient baisser de 7 706 100 dollars par rapport au montant prévu pour l'exercice 2008-2009, pour s'établir à 13 013 900 dollars en 2010-2011.

D. Vente de matériel usagé

- IS2.5 Le montant estimatif des recettes provenant de la vente de matériel usagé (172 000 dollars), qui représente une baisse de 55 300 dollars par rapport aux prévisions pour l'exercice 2008-2009, a été établi d'après les recettes de 2008. La baisse attendue est due en partie à une augmentation de l'offre de véhicules d'occasion.

E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs

- IS2.6 Un montant estimatif de 1 800 300 dollars, en augmentation de 74 900 dollars par rapport aux prévisions pour 2008-2009 et calculé d'après les recettes effectivement perçues en 2008 à cette rubrique, devrait être remboursé au titre des dépenses d'exercices antérieurs.

F. Contributions d'États non membres

- IS2.7 En vertu de l'article 160 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et de l'article 3.8 du Règlement financier de l'Organisation, les États non membres de l'ONU qui participent à certaines de ses activités contribuent, selon un barème arrêté par l'Assemblée, au financement des dépenses afférentes à ces activités. Par sa résolution 44/197 B du 21 décembre 1989, l'Assemblée a approuvé la méthode révisée de calcul des contributions des États non membres présentée dans le rapport du Comité des contributions sur les travaux de sa quarante-neuvième session (A/44/11, par. 50 à 52, et Add.1 et Add.1/Corr.1). Selon cette méthode, un montant annuel forfaitaire est calculé en début d'année. Les recettes prévues à cette rubrique (21 000 dollars) correspondent aux contributions qui devraient être versées par le Saint-Siège, seul État non membre appartenant à la catégorie visée ci-dessus, pour l'exercice biennal 2010-2011.

G. Services de télévision et services analogues

- IS2.8 Les recettes prévues au titre des services de télévision et des services analogues (37 900 dollars) devraient diminuer de 14 300 dollars par rapport à l'exercice 2008-2009 du fait que l'exécution du plan-cadre d'équipement empêchera de répondre à toutes les demandes d'enregistrements.

H. Recettes accessoires

- IS2.9 Diverses recettes ne pouvant être classées de façon satisfaisante sous aucune des rubriques précédentes sont classées ici. Le montant de 1 162 400 dollars, en baisse de 76 400 dollars, a été calculé d'après les recettes effectivement perçues à cette rubrique en 2008.